



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coronavirus (COVID-19)

#Déconfinement

Infos - Accueil des usagers à compter du 11 mai 2020

Accueil exclusivement sur rendez-vous

Vous avez rendez-vous - Pour votre sécurité et celle des autres :

Aucun accompagnant admis hormis pour les personnes en situation de handicap et les personnes ne maîtrisant pas la langue française

Respectez les consignes sanitaires et les gestes barrières :

- portez un masque
- nettoyez vos mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée de la préfecture
- restez à plus d'un mètre de distance de vos interlocuteurs
- respectez le lieu d'attente qui vous aura été désigné
- utilisez votre stylo personnel (encre noire ou bleue)

Démarches dématérialisées - Point d'accueil numérique

Immatriculation des véhicules et permis de conduire :
démarches à réaliser directement sur www.ants.gouv.fr

Si vous rencontrez des difficultés dans la réalisation de votre démarche, une aide téléphonique peut vous être apportée via le standard de la préfecture, au 04 92 36 72 00 (après-midi uniquement).

Si vous souhaitez prendre rendez-vous (matin uniquement) :
envoyez un message à l'adresse

pref-pan-digne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

en précisant la nature de votre demande ainsi que vos nom et prénom et n° de téléphone

ou via le standard au 04 92 36 72 00.

Des informations sur les téléservices peuvent également être obtenues au 34 00 (coût d'un appel local).

pref-rendez-vous-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Titres de séjour

Prolongation automatique des documents expirés entre le 16 mars et le 15 juin sans passage au guichet

de 6 mois	<ul style="list-style-type: none">• visas de long séjour• titres de séjour, quelle qu'en soit la nature (à l'exception des titres spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger)• autorisations provisoires de séjour• récépissés de demande de titre de séjour
de 3 mois	<ul style="list-style-type: none">• attestations de demande d'asile

Votre rendez-vous a été annulé ? Vous serez progressivement recontacté par téléphone, mail ou courrier postal. Il n'y a pas de démarche à entreprendre.

Il est déconseillé aux bénéficiaires de la prolongation de sortir du territoire français, au risque de rencontrer des difficultés pour entrer à nouveau sur le territoire.

Visas C dits court séjour / touristique expirés :
pas de prorogation automatique. Signalez votre situation à l'adresse :
pref-rendez-vous-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

La demande doit comporter les pièces suivantes :

- justificatif de domicile ou une attestation d'hébergement (et la copie de la carte d'identité de l'hébergeur) ;
- copie des billets d'avion ainsi que de leur annulation ;
- pages du passeport : page d'identité, page avec le visa C et l'ensemble des tampons relatifs à l'entrée dans l'espace Schengen ;
- une photo d'identité.

Pour toute démarche

Restez informé en consultant régulièrement les comptes réseaux sociaux et/ou le site internet des services de l'Etat dans le département :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les services de la préfecture restent à votre disposition aux adresses suivantes :

pref-pan-digne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

pref-commission-medicale@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

pref-rendez-vous-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr